



Communiqué de presse  
Paris, 12 avril 2022

## L'énergie éolienne, outil de maîtrise des prix de l'énergie au service du pouvoir d'achat

La crise géopolitique et la flambée des prix de l'énergie révèlent la dépendance énergétique de la France aux importations d'énergies fossiles. Or, la situation énergétique que traverse le pays va peser sur l'industrie, la productivité mais aussi sur les ménages français, dont 6 millions sont en situation de précarité énergétique. Les énergies renouvelables, en particulier l'éolien, via le mécanisme qui régit leur intégration au marché de l'énergie, permettent de générer des économies substantielles mais aussi des recettes nouvelles pour l'État, dans un moment où les pouvoirs publics doivent mobiliser des fonds pour protéger le pouvoir d'achat des Français,

### Le mécanisme du complément de rémunération, amortisseur de la flambée des prix

Le prix moyen de l'électricité s'est établi à 231€/MWh sur le premier trimestre 2022, après un prix moyen de 108,83€/MWh en 2021, et de 50€/MWh en moyenne avant COVID.

Toutefois, pour les énergies renouvelables, et en particulier l'éolien, cette hausse drastique des prix de l'électricité se traduit en réalité par des économies pour le budget de l'Etat et par des recettes supplémentaires en 2022.

#### *[Complément de rémunération]*

- *Lorsque les prix du marché sont inférieurs au prix cible fixé lors de l'attribution du projet, l'Etat verse un complément de rémunération au producteur.*
- *A l'inverse, quand les prix du marché sont supérieurs, c'est le producteur qui verse à l'Etat la différence.*

### Mise à jour des prévisions des charges de la CSPE 2021

Les volumes de CSPE (contribution au service public de l'électricité) ont été évalués avant la crise énergétique par la CRE en juillet 2021 et portés à un montant global de 9,1 milliards d'euros.

**Ainsi programmée, la CSPE prévoyait une part dédiée à l'énergie éolienne de 1,8 milliard d'euros et de 2,9 milliards d'euros pour l'énergie solaire.**

Or, **cette révision nécessite une mise à jour pour prendre en compte la forte hausse du prix de l'électricité depuis juillet 2021**, et donc **la forte contribution de l'éolien au profit du budget de l'Etat depuis désormais le 8<sup>e</sup> mois consécutif**, via le mécanisme de complément de rémunération : **sur le seul mois de décembre 2021, l'éolien a reversé 600 millions d'euros à l'Etat.**

Au regard de la CSPE, **l'évolution des prix du marché fait évoluer à la baisse les montants provisionnés pour le soutien des énergies renouvelables électriques, de 5,68 milliards d'euros (estimés par la CRE) à 2,46 milliards d'euros sur 2021.**

Cette forte baisse de charges est imputable en premier lieu à l'éolien, dont le soutien de l'Etat a été mécaniquement **limité à hauteur de 8,4 millions € au lieu des 1,8 milliard d'euros prévus** par la CRE. **L'économie nette pour l'Etat est donc de près d'1,8 milliard d'euros.**

Pour le solaire, le soutien prévu de 2,9 milliards d'euros ne sera en réalité que de 1,8 milliards, laissant disponible 1,1 milliard d'euros supplémentaires.

**Anne-Catherine de Tourtier, présidente de France Energie Eolienne commente :** « *Le mécanisme de complément de rémunération n'est pas une subvention de l'Etat aux producteurs d'énergie éolienne ; c'est au contraire un vecteur de rééquilibrage : plus les prix de l'électricité sont élevés, plus l'éolien reverse au budget de l'État. Ce sont des ressources qui contribuent directement aux mesures de protection du pouvoir d'achat des Français. Oui, Les énergies renouvelables et en particulier l'éolien sont des outils de protection pour les ménages Français. »*

## Prévisions pour la contribution éolien / solaire pour 2022

Sur la base d'une hypothèse assez conservatrice de prix moyen annuel de l'électricité de 220€/MWh pour 2022, **la CSPE pour les énergies renouvelables électriques s'établira à 5,15 milliards d'euros, au lieu des 8,8 milliards anticipés** par la CRE lors de sa révision de juillet 2021.

En 2022, la part du soutien à l'éolien, estimée par la CRE en juillet 2021 à 1,3 milliards d'euros sera ainsi nulle, et même excédentaire à hauteur 3,7 milliards d'euros.

De la même façon, le soutien à l'énergie solaire de 3 milliards d'euros prévus par la CRE ne sera que de 0,1 milliard d'euros, libérant près de 3 milliards d'euros supplémentaires.

**Ce sont ainsi 7,9 milliards d'euros qu'éolien et solaire remettront à la disposition du budget de l'Etat sur l'année 2022.**

**Anne-Catherine de Tourtier, présidente de France Energie Eolienne analyse :** « *Les énergies renouvelables, et plus particulièrement l'éolien, sont régis par un mécanisme unique qui joue parfaitement son rôle d'amortisseur dans un contexte de crises, énergétiques et géopolitiques. Les prix hauts libèrent complètement les mains de l'Etat : l'économie réalisée s'établit à environ 8,4 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent une recette de plus de 6 milliards. En permettant à l'État de mobiliser 14,4 milliards d'euros, les énergies renouvelables participent très fortement au financement de la limitation des prix de l'électricité à 4 %.* »

Elle rajoute « *La filière éolienne aura reversé à la fin de l'année 34 % de ce qu'elle a perçu depuis le début du soutien, en 2003. Si les prix restent conformes aux prévisions de la CRE d'ici à 2025, l'équivalent de l'ensemble du soutien public aura été reversé d'ici le dernier trimestre 2024. L'État a-t-il déjà réalisé un meilleur investissement énergétique ? Aujourd'hui l'éolien terrestre c'est 6,8 milliards d'euros mis à la disposition de la protection du pouvoir d'achat. Il est grand temps de sortir des fantasmes et des postures, la réalité est nette : l'éolien est avant utile à la France et au pouvoir d'achat des Français.* »

## Tenir les objectifs de la PPE pour renforcer la capacité protectrice de l'État

Si la France respecte la trajectoire PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) qu'elle s'est fixée sur l'éolien, **l'État percevra une recette nette estimée à 18 milliards d'euros d'ici à 2035<sup>1</sup>.**

Les énergies renouvelables permettent ainsi de faire baisser mécaniquement la facture d'électricité des Français, en participant au financement de la maîtrise des prix, mais représentent également une source de recettes pour l'Etat.

La filière éolienne souhaite surtout interpeler aujourd'hui les pouvoirs publics : **ses acteurs disposent aujourd'hui d'environ 13,7 GW de projets en cours d'instruction qui permettront, à très court terme, d'augmenter substantiellement la participation de l'éolien aux finances publiques.**

Par ailleurs, en libérant ces projets pour accélérer leur mise en service, la France sera en mesure d'assurer sa sécurité d'approvisionnement énergétique sur les 15 prochaines années ce qui renforcera d'autant l'indépendance énergétique de la France.

---

<sup>1</sup> Sur la base des perspectives de la CRE : prix de 200€/MWh en moyenne jusqu'en 2025, puis de 90€/MWh en moyenne jusqu'en 2035

***A propos de France Energie Eolienne :***

Créée en 1996, France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les 330 membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

FEE consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

FEE informe également les professionnels sur l'évolution des politiques publiques liées à l'éolien. Enfin, FEE fédère ses membres et les met en relations entre eux.

**Contacts presse :**

**Agence Hopscotch**

Sarah El Adak

01 41 34 22 88

[seladak@hopscotch.fr](mailto:seladak@hopscotch.fr)

**France Energie Eolienne**

Mattias Vandenbulcke

01 42 60 07 41

[mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr](mailto:mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr)